

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 mai 2026 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Martin Rodrigue, représentant de Saint-Côme-Linière

Ghyslain Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines

Gilles Daraîche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie (en ligne)

Mathieu Morin, représentant de Saint-Philibert

Berthier Grondin, représentant de Saint-René

José Lachance, représentant de Saint-Géréon

Jocelyn Vallières, représentant de Saint-Benoît-Labre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 6072-26

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche

APPUYÉ par Monsieur Martin Rodrigue

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en retirant le point

6- Achat camion (encombrants)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6073-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 23 AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque

APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 avril 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 21 mai 2026;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2026;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2026, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 6074-26

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur José Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants: C/P:551 920.85 \$, salaires:63 217.25 \$, pour un montant total de 615 138.10 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6075-26

TRION PHASE II – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a procédé à un appel d'offres public selon le système de pondération et d'évaluation des offres (une seule étape incluant le prix) pour la conception, réalisation, installation, exploitation et maintenance d'une installation de tri des matières organiques collectées en sacs identifiables avec les ordures ménagères et traitement des matières organiques (AOP 202603-02);

CONSIDÉRANT que la date de réception des soumissions était le 24 avril 2026 et que deux (2) firmes ont soumis une proposition :

- **Environnement Viridis Inc.**
- **Pégase Constructions Inc.**

CONSIDÉRANT que la préanalyse de conformité effectuée par le secrétaire du comité de sélection, Stratzer, a démontré que seule la soumission d'Environnement Viridis Inc. est conforme, la soumission de Pégase Construction Inc. ayant été rejetée en raison de l'absence de la garantie de soumission;

CONSIDÉRANT que cette analyse de conformité a été confirmée par le cabinet juridique Morency le 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a validé le bordereau de prix et jugé la soumission complète et conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation du comité de sélection soit la soumission d'Environnement Viridis Inc;

QUE le président et le directeur général de la RICBS sont autorisés à signer tout document contractuel nécessaire et à procéder à l'exécution du contrat avec Environnement Viridis Inc., conformément aux termes de l'appel d'offres et aux exigences réglementaires;

QUE le montant total du contrat, tel que proposé dans le bordereau de prix d'Environnement Viridis Inc., s'élève à 55 310 848.96\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Michel Breton, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2026.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO : 6076-26

ACHAT DE CONTENEURS 8 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il ne restait que deux (2) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé à deux fournisseurs 11 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 340 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de MG Distribution, pour l'achat de neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes, pour un montant total de 21 060 \$ taxes en sus;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6077-26

ACHAT COMPOSTEURS

CONSIDÉRANT que plusieurs commandes de composteurs ont été fait via le FAPE;

CONSIDÉRANT que la Régie possédait seulement 70 composteurs en inventaire et que les demandes pour ce type de composteurs augmentent ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Nova Mobilier environnement Inc;

63 217.25

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur José Lachance
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de 1 000 composteurs domestiques chez Nova Mobilier environnement Inc. ;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 6078-26

PROJET UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE(UdeS) – PAIEMENT

- CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) s'est engagée dans un projet de recherche en partenariat avec Mitacs et l'Université de Sherbrooke, intitulé « *Optimisation d'un réseau de biosystèmes compacts pour l'atténuation des émissions fugitives des sites d'enfouissement* »;
- CONSIDÉRANT que la dépense initialement prévue pour l'exercice financier 2026-2027 doit être effectuée dès cette année, selon le courriel reçu de Madame Audrey [nom de famille à préciser] et confirmé par la facture Mitacs PINV000075638 datée du 13 mai 2026, pour un montant total de 43 115,63 \$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT que cette dépense est essentielle pour assurer la participation de la Régie au projet et le respect des échéances convenues avec Mitacs et l'Université de Sherbrooke;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier
APPUYÉ par Monsieur Ghyslain Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général à effectuer dès maintenant le paiement à Mitacs Inc., d'un montant total de 43 115,63 \$ taxes incluses, pour le projet IT51970;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO :6079-26

DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN DU CAMION KENWORTH

- CONSIDÉRANT que la Régie possède un camion utilisé pour la collecte du carton ;
- CONSIDÉRANT que le budget prévu pour l'entretien du camion pour l'année 2026 a été entièrement dépensé;
- CONSIDÉRANT que des dépenses supplémentaires d'entretien seront nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du camion jusqu'à la fin de l'année 2026 ;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Rodrigue
APPUYÉ par Monsieur José Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que toutes les dépenses d'entretien restantes du camion pour l'année 2026 soient payées à même le fonds machinerie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 6080-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur José Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX